Ministère de la Communauté française

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique. \_\_\_\_

Service de l'enseignement de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 24 Nov 2000 Boulevard Pachéco, 19, Bte 0 02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE Administrateur délégué CPEONS

rue des Minimes 87-89 1000 BRUXELLES

Ref.: YD / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux - Régime 1

---- Unité de formation : INFORMATIQUE :

TRAITEMENT D'IMAGES A L'AIDE DU LOGICIEL PHOTOSHOP

(CONVENTION : C.P.N.A.E.)

Classement :

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE

TRANSITION

Code Référence :

754724U21V1

Domaine :

709 Economie-SE:informatique

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir , avec accord provisoire, le document de référence relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

### MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

## ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RÉCHERCHE SCIENTIFIQUE ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

### **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

### UNITE DE FORMATION

# INFORMATIQUE: TRAITEMENT D'IMAGES A L'AIDE DU LOGICIEL PHOTOSHOP (Convention: C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE: 75 47 24 U 21 V1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 709

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 novembre 2000, sur avis conforme de la Commission de concertation

## INFORMATIQUE: TRAITEMENT D'IMAGES A L'AIDE DU LOGICIEL PHOTOSHOP

(Convention: C.P.N.A.E.)

### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socioéconomiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'étudiant d'effectuer des travaux simples de traitement d'images fixes qui requièrent une connaissance des fonctionnalités élémentaires du logiciel PHOTOSHOP.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

Face à un système informatique connu, en respectant les règles et contraintes d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique, en utilisant les commandes appropriées,

- démarrer l'ordinateur ;
- utiliser les fonctionnalités de base du système d'exploitation (Windows ou Mac OS) pour gérer des répertoires et des fichiers sur le disque dur et dans un transfert disque dur / disquette non formatée :
- restaurer un élément de la corbeille et de vider cette dernière ;
- clôturer une séquence de travail.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation INFORMATIQUE: INTRODUCTION PC / WINDOWS (Convention : C.P.N.A.E.) – code : 75 60 99 U 21 V1

Attestation de réussite de l'unité de formation INFORMATIQUE: INTRODUCTION PC / SYSTEME D'EXPLOITATION WINDOWS/MAC (Convention : C.P.N.A.E.) – code : 75 60 99 U 21 V2

### 2.3. Conditions particulières d'accès :

L'accès à l'unité de formation est réservé aux personnes qui répondent à l'obligation légale de formation imposée par la convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

#### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire informatique de traitement d'images	СТ	S	26
3.2. Part d'autonomie		6	
Total des périodes			32

### 4. PROGRAMME

### L'étudiant sera capable:

- d'utiliser des termes comme : format, numérisation, nuancier, couleur d'arrière plan, d'avant- plan , densité, luminosité, contraste, ... pour comprendre des consignes, des messages d'erreur, des informations techniques, ...;
- ◆ de (télé)charger une image (déjà numérisée) sur son poste de travail;
- ♦ de découvrir les potentialités du logiciel Photoshop : menus, outils, palettes ;
- de mener, sur une image donnée, un ensemble de procédures de base :
  - copier, coller;
  - modifier, réduire, agrandir, compresser;
  - découper, dupliquer, déplacer, ajuster les dimensions, recadrer ;
- d'appliquer un ensemble de procédures de base pour utiliser des outils :
  - de dessin.
  - de modification, de recadrage,
  - ♦ texte
  - de sélection de parties d'image;
- de choisir (si nécessaire) parmi les formats de fichiers-images, le format le plus adéquat à utiliser pour l'utilisation ultérieure de l'image.
- et tout au long des activités d'enseignement,
- d'utiliser l'aide en ligne et la documentation ;
- d'organiser son travail en utilisant les ressources de l'environnement, en particulier du système d'exploitation (sauvegarde, archivage, accès, protection, sécurité, ...).

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu, en utilisant le logiciel Photoshop dans sa version utilisée lors de l'apprentissage, en respectant les règles d'utilisation du logiciel, en utilisant les commandes appropriées, à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de base reprises au programme des cours de l'U.F. considérée,

- de mener des opérations techniques de traitement de l'image telles que :
  - copier, coller;
  - modifier, réduire, agrandir, compresser;
  - découper, dupliquer, déplacer, ajuster les dimensions, recadrer ;
- d'exploiter les fonctionnalités élémentaires du logiciel :
  - les outils de dessin, de modification, de recadrage,
  - les outils texte,
  - les outils de sélection de parties d'image,

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du temps alloué,
- de l'efficacité des procédures employées,
- de l'habileté technique de l'étudiant,
- du respect des consignes,
- du degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra prouver une expérience actualisée et professionnelle dans l'utilisation du logiciel Photoshop

### 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Conformément aux dispositions de la convention, un étudiant par poste de travail et un maximum de 15 étudiants par groupe.

### MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

### ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

### **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

### UNITE DE FORMATION

# INFORMATIQUE: TRAITEMENT D'IMAGES A L'AIDE DU LOGICIEL PHOTOSHOP (Convention: C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE: 75 47 24 U 21 V1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 709

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 novembre 2000, sur avis conforme de la Commission de concertation

### INFORMATIQUE : TRAITEMENT D'IMAGES A L'AIDE DU LOGICIEL PHOTOSHOP

(Convention: C.P.N.A.E.)

### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'étudiant d'effectuer des travaux simples de traitement d'images fixes qui requièrent une connaissance des fonctionnalités élémentaires du logiciel PHOTOSHOP.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

Face à un système informatique connu, en respectant les règles et contraintes d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique, en utilisant les commandes appropriées,

- ♦ démarrer l'ordinateur ;
- utiliser les fonctionnalités de base du système d'exploitation (Windows ou Mac OS) pour gérer des répertoires et des fichiers sur le disque dur et dans un transfert disque dur / disquette non formatée :
- restaurer un élément de la corbeille et de vider cette dernière ;
- clôturer une séquence de travail.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation INFORMATIQUE: INTRODUCTION PC / WINDOWS (Convention : C.P.N.A.E.) – code : 75 60 99 U 21 V1

Attestation de réussite de l'unité de formation INFORMATIQUE: INTRODUCTION PC / SYSTEME D'EXPLOITATION WINDOWS/MAC (Convention : C.P.N.A.E.) – code : 75 60 99 U 21 V2

### 2.3. Conditions particulières d'accès :

L'accès à l'unité de formation est réservé aux personnes qui répondent à l'obligation légale de formation imposée par la convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

#### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire informatique de traitement d'images	СТ	S	26
3.2. Part d'autonomie			6
Total des périodes			32

#### 4. PROGRAMME

### L'étudiant sera capable :

- d'utiliser des termes comme: format, numérisation, nuancier, couleur d'arrière plan, d'avant- plan, densité, luminosité, contraste, ... pour comprendre des consignes, des messages d'erreur, des informations techniques, ...;
- de (télé)charger une image ( déjà numérisée) sur son poste de travail;
- de découvrir les potentialités du logiciel Photoshop : menus, outils, palettes ;
- de mener, sur une image donnée, un ensemble de procédures de base :
  - copier, coller;
  - modifier, réduire, agrandir, compresser;
  - découper, dupliquer, déplacer, ajuster les dimensions, recadrer ;
- d'appliquer un ensemble de procédures de base pour utiliser des outils :
  - de dessin.
  - de modification, de recadrage,
  - texte,
  - de sélection de parties d'image;
- de choisir (si nécessaire) parmi les formats de fichiers-images, le format le plus adéquat à utiliser pour l'utilisation ultérieure de l'image.

et tout au long des activités d'enseignement,

- d'utiliser l'aide en ligne et la documentation ;
- d'organiser son travail en utilisant les ressources de l'environnement, en particulier du système d'exploitation (sauvegarde, archivage, accès, protection, sécurité, ...).

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu, en utilisant le logiciel Photoshop dans sa version utilisée lors de l'apprentissage, en respectant les règles d'utilisation du logiciel, en utilisant les commandes appropriées, à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de base reprises au programme des cours de l'U.F. considérée,

- de mener des opérations techniques de traitement de l'image telles que :
  - copier, coller;
  - modifier, réduire, agrandir, compresser;
  - découper, dupliquer, déplacer, ajuster les dimensions, recadrer;
- d'exploiter les fonctionnalités élémentaires du logiciel :
  - les outils de dessin, de modification, de recadrage,
  - les outils texte,
  - les outils de sélection de parties d'image,

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du temps alloué,
- de l'efficacité des procédures employées,
- de l'habileté technique de l'étudiant,
- du respect des consignes,
- du degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra prouver une expérience actualisée et professionnelle dans l'utilisation du logiciel Photoshop

### 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Conformément aux dispositions de la convention, un étudiant par poste de travail et un maximum de 15 étudiants par groupe.